

DEVENEZ...

Contrôleur Technique Automobile

Véhicules légers Particuliers ≤ 3,5 tonnes

FORMATION DE 900H

LE METIER DE CONTROLEUR TECHNIQUE AUTOMOBILE

Un vrai bilan de santé du véhicule

Ce professionnel est chargé de contrôler l'état des automobiles de plus de 4 ans et ce tous les 2 ans selon les directives parus au Journal officiel. Pour cela, il effectue autant de vérifications sur les véhicules qui lui sont confiés que la législation l'impose. Tout y passe : freins, pneus, suspensions, pollution, direction, éclairage...

Un rôle de conseiller

Une fois le contrôle effectué, le contrôleur technique établit un bilan écrit de son intervention, un procès-verbal et une facture pour le client.

Puis il précise à l'usager ce qu'il doit faire réparer, ce qu'il doit surveiller et pourquoi.

C'est aussi l'occasion de sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière et de fixer, si nécessaire, la date prochaine d'une contre-visite.

Ce technicien ne répare jamais le véhicule.

Le garant de la sécurité

Les responsabilités du contrôleur technique automobile sont très importantes. En effet, il rédige et signe le procès-verbal(PV), qui fait de lui le garant de la sécurité du véhicule. Il évalue l'état de fonctionnement de la voiture.

LES COMPETENCES REQUISES

L'activité est entièrement réglementée par la direction de la sécurité et de la circulation routière du Ministère des Transports. Aucune condamnation ne doit figurer au casier judiciaire du futur contrôleur qui doit obtenir son agrément délivré par la Préfecture pour exercer

Rigueur de mise

Impossible d'échapper aux multiples documents faisant état des normes en vigueur. Mieux vaut donc être rigoureux, méticuleux et méthodique lors de la rédaction des rapports de contrôle

Un bon technicien

S'il ne répare pas, le contrôleur technique automobile possède toutes les connaissances techniques liées à la mécanique automobile.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La formation se déroule au Lycée Polyvalent La Briquerie de Thionville en partenariat avec le réseau SGS, sur une année scolaire à compter de septembre.

Elle comprendra 23 semaines au Lycée Polyvalent et 10 semaines de stage en Centre de Contrôle Technique Automobile.

Le contrôle des connaissances est réalisé en cours de formation à deux périodes distinctes. La validation de ces connaissances permet la délivrance du Certificat de Contrôleur Technique automobile, option véhicules particuliers < 3,5 tonnes.

CONTENU DE LA FORMATION

- Contrôle technique avec appareillage
 - Contrôle technique visuel
 - Accueil/Relation clientèle
 - Synthèse et méthode de contrôle
 - Entreprise et environnement
 - Traitement de l'information
 - Méthode qualité
 - Mathématiques physique
- L'informatique fait partie des outils à utiliser.

DIPLOMES REQUIS

Les candidats doivent être titulaires au minimum d'un CAP ou BEP Maintenance Automobile (option : Véhicules Particuliers ou Véhicules Industriels) soit d'un CAP ou BEP Carrossier Réparateur.

VOUS ETES INTERESSE(E) ?

Envoyez par courrier :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Les derniers bulletins de notes
- La copie du diplôme justifiant le niveau V dans les métiers de l'automobile

COURRIER A ADRESSER :

Lycée Polyvalent "LA BRIQUERIE"

15, route de la Briquerie - 57100 THIONVILLE

Tél. 03.82.53.27.60 Mél : ce.0570108@ac-nancy-metz.fr

BESOIN D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contactez le Chef de travaux du LPO LA BRIQUERIE
Tél. direct : 03 82 54 76 51